

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'écologie, du  
développement durable, des transports  
et du logement

---

**Direction des ressources humaines**

Arrêté du **14 NOV. 2011**

**fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations  
syndicales au sein des comités techniques des services de l'Outre-mer**

NOR : DEVK1130447A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,**

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 20 octobre 2011 ;

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Le nombre de sièges de représentants titulaires attribués aux organisations syndicales représentatives des personnels, est fixé, pour chacun des comités techniques spéciaux placés auprès des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et des directions de la mer (DM) ci-dessous, comme indiqué dans les tableaux figurant ci-après :

Services	CGT	FO	CFDT	UNSA	CGT/ UTG	CGT/ CFDT
DEAL Guadeloupe	4	4		2		
DEAL Guyane		2	2	2	4	
DEAL Martinique	5	2		3		
DEAL Réunion	1	6	1	2		
DM Guadeloupe	7	3				
DM Guyane		2	4	2	2	
DM Martinique	5	5				
DM Sud Océan Indien		4				6

### Article 2

Les représentants titulaires et suppléants des personnels au sein des comités techniques des DEAL et des DM désignés sont élus pour une période de quatre ans.

### Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 NOV. 2011

Pour la Ministre et par délégation :  
La directrice des ressources humaines,

  
Hélène EYSSARTIER